

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N° RCA23 210003

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 7 mars 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

[Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs \(exercice financier 2023\) \(RCA23 210003\)](#)

Ce règlement vise à modifier le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (RCA22 210013) afin d'y inclure les nouveaux tarifs suivants :

- un tarif pour les frais de déplacement dans les écoles à l'extérieur de Verdun, dans le cadre des activités scolaires de la Maison Nivard-De Saint-Dizier;
- un tarif pour l'achat d'un billet de cinéma;
- un tarif pour la location annuelle, par un organisme reconnu ou un organisme gouvernemental, d'un espace d'entreposage au centre communautaire Elgar ou à la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny;
- un tarif additionnel de 60,00 \$ l'heure, en plus du coût de base de location, d'une salle d'un chalet de parc après 23 h;
- un tarif pour la location en période sans glace, par un groupe, un individu ou un promoteur d'événement à l'Auditorium de Verdun;
- plusieurs tarifs pour les forfaits événementiels qui ont lieu à l'Auditorium de Verdun;
- un tarif pour la fourniture d'un cendrier de poche ou de vers vermicompost par la Maison de l'environnement;

et à arrondir le montant d'autres tarifs existants.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verdun, le 15 mars 2023.

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement